

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

## AVENANT N°4 A LA CONVENTION ENTRE LA FFR ET LA LNR POUR LA MISE À DISPOSITION DES JOUEURS INTERNATIONAUX JUSQU'EN JUIN 2026

La Fédération Française de Rugby (FFR) et la Ligue Nationale de Rugby (LNR) annoncent la signature d'un avenant à la Convention 2022-2027, approuvé respectivement par le Comité Directeur de la LNR du 30 septembre et le Bureau Fédéral de la FFR du 25 septembre. Cet avenant prolonge la collaboration entre les deux institutions et symbolise la volonté commune de la FFR et de la LNR de concilier la performance des équipes de France, la compétitivité des clubs et la santé des joueurs.

A travers cet avenant, les termes de la Convention évoluent pour encadrer les conditions de mise à disposition et de collaboration relatives aux saisons 2024-25 et 2025-26. L'organisation de la saison 2026-27, pré-Coupe du Monde, sera discutée après connaissance des conditions d'organisation de la Nations Cup (juillet et novembre 2026).

### Tournoi des Six Nations 2025 et 2026

Pour les deux prochaines éditions du Tournoi des Six Nations, les dispositions suivantes ont été actées :

**42 joueurs** seront sélectionnés 14 jours avant le début de la compétition.

Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine de stage, **23 joueurs seront conservés** jusqu'au dimanche, tandis que les **19 autres seront de retour dans le club** le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

Pour chacune des semaines de compétition du Tournoi, **42 joueurs** seront mis à disposition, dont **28 joueurs seront conservés** jusqu'au weekend inclus et **14 joueurs** de retour dans leur club le mercredi soir. Ces derniers pourront être alignés le week-end en TOP 14.

Durant les semaines qui précèdent les weekends sans match du Tournoi, **9 joueurs figurant parmi les 28 retenus** par le staff seront remis à disposition des clubs dès le lendemain du dernier match. Les **19 autres**, en fonction de leur charge de travail et des prévisions de sélection, seront au repos et ne disputeront pas la journée de TOP 14 du weekend où il n'y a pas de match du Tournoi.

### Périodes internationales de juillet 2025 et juillet 2026

Les périodes internationales **d'été 2025 et 2026** s'inscrivent dans un cycle de préparation pour la Coupe du Monde 2027 avec une approche centrée sur la gestion des joueurs les plus sollicités et sur la construction progressive de l'effectif.

Un groupe initial de **42 joueurs** sera formé en deux temps. Dans un premier temps, **28 joueurs** disponibles seront sélectionnés après les barrages du TOP 14 (mi-juin) pour préparer un premier match de **France Développement** le weekend des demi-finales de TOP 14.



Ce groupe sera ensuite complété par des joueurs issus des clubs ayant perdu en demi-finales, afin d'atteindre un total de **42 joueurs**. Les **finalistes du TOP 14** ne seront pas sélectionnés pour ces périodes internationales.

Lors de la Tournée de juillet 2025, les **test-matches** pourront être complétées par un match de **France Développement en semaine**, permettant ainsi de renforcer l'expérience de joueurs en devenir et d'organiser une rencontre contre une nation ne faisant pas partie des pays majeurs du rugby mondial.

### Périodes internationales de novembre 2024 et novembre 2025

La période de mise à disposition débutera 14 jours avant le 1<sup>er</sup> match.

Dans le cadre des trois test-matches programmés à l'automne 2024, puis en 2025, le principe d'un groupe de **42 joueurs** mis à disposition de la FFR chaque semaine est maintenu, du dimanche soir au mercredi soir.

Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine de stage, **23 joueurs seront conservés** jusqu'au dimanche, tandis que les **19 autres seront de retour dans le club** le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

Lors de chaque semaine de match, **28 joueurs seront conservés** jusqu'au dimanche, tandis que les **14 autres seront de retour dans le club** le mercredi soir et pourront être alignés en TOP 14.

### Un partenariat FFR/LNR renforcé

Cet avenant symbolise l'esprit de collaboration entre la FFR et la LNR. Il illustre la volonté commune de concilier la performance des équipes de France avec la compétitivité des clubs professionnels, tout en plaçant la santé des joueurs au cœur de la réflexion.

En complément des conditions de mise à disposition des joueurs formalisées dans le présent Avenant, la FFR et la LNR s'accordent pour encourager les échanges entre l'encadrement du XV Masculin et l'encadrement des clubs de TOP 14 et PRO D2 qui permettront un suivi plus individualisé des meilleurs joueurs. Dans ce cadre, le sélectionneur de l'Équipe de France organisera au minimum 3 réunions chaque saison (dont une avant le lancement du TOP 14) au sein de chaque club où évoluent les joueurs internationaux afin d'échanger et de convenir avec l'encadrement technique du club de la gestion mutuelle de la charge de travail des joueurs sur la saison. Un bilan sera partagé au terme de chaque saison au sein du Comité de Pilotage des Équipes de France.

Jean-Marc LHERMET, Vice-président de la FFR en charge du haut niveau et des officiels de matches :

*« La collaboration entre la Fédération Française de Rugby et la Ligue Nationale de Rugby est essentielle pour garantir à la fois la performance des équipes de France et la compétitivité des clubs professionnels. Grâce à notre dialogue constant et aux échanges réguliers, nous sommes parvenus à un accord qui intègre également un relationnel étendu avec les clubs pour un suivi des joueurs ciblés plus individualisé. C'est ensemble, que nous construisons l'avenir du rugby français et nous en sommes fiers. »*

René BOUSCATEL, Président de la LNR :

*« Nous sommes très heureux de la signature de cet accord qui répond aux besoins des clubs et de l'équipe de France et qui est le fruit de l'unité du rugby français. Grâce à l'engagement de tous les clubs professionnels, cet avenant garantit la compétitivité du TOP 14 tout en permettant à l'équipe nationale de travailler dans les meilleures conditions possibles afin de répondre aux défis futurs du rugby français. »*



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## CONTACTS PRESSE

**Thibault Brugeron**  
Thibault.brugeron@lnr.fr  
T : 07 85 66 90 92

**Adrien Bastid**  
Adrien.bastid@ffr.fr  
T : 06 37 33 95 80

